

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2025 GÉNÉRATIONS MOUVEMENT 63

1 – Présentation-Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les amateurs de photos, adhérents des clubs de Générations Mouvement 63. Les membres du Conseil d'administration ainsi que les membres des différentes commissions de la Fédération ne sont pas autorisés à concourir.

Les photos devront être légendées, le participant devra coller une étiquette au dos de la photo (Attention !!! pour ne pas abîmer votre photo, écrire sur l'étiquette avant de la coller avec :

**Nom et prénom de l'auteur / Nom du club et de la commune / Titre de la photo
(obligatoire)**

2 – Modalités de participation

Sont autorisés les photos couleurs, argentiques sur tirage papier.

Format 10*15.

3 photos par participant.

1. 3 – Date limite de participation

**2. Les photos sont à adresser avant le 27 mai 2025 à :
GÉNÉRATIONS MOUVEMENT (concours photos)
16 rue Jean Claret 63972-CLERMONT-FERRAND cedex 9**

4 – Sélection

Toutes les photos reçues seront présentées lors de la Fête de l'Amitié 2025. Les participants à cette journée pourront sélectionner et voter leur choix. Les 3 photos arrivées en tête seront retenues.

5 - Récompenses

Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilités d'échange ou de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit. Les tirages seront redonnés aux présidents des clubs.

6 - Utilisation des œuvres

Aucun droit d'auteur ne sera versé par la Fédération départementale. Tout cliché montrant des personnes reconnaissables devra être accompagné d'une autorisation de droit à l'image signée par les personnes concernées. En l'absence de ce document, les photos envoyées ne seront pas retenues.

7 - Protection des données

Conformément au Règlement sur la protection des données du 25 mai 2018, les participants au concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant communiquées à Générations Mouvement dans le cadre de la participation à ce concours en écrivant à Générations Mouvement- Fédération départementale -16 rue Jean Claret 63972 Clermont cedex 9. Les données personnelles des participants ne seront, en aucun cas cédées aux partenaires commerciaux de Générations Mouvement.

8 - Respect et acceptation du règlement.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, son non-respect entraînera le retrait du concurrent.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours. La commission photos se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet, au mauvais format ou qui porterait atteinte aux bonnes mœurs.

Fait le 6/12/2024,